



No de résolution



SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE CARIGNAN, TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 2555, CHEMIN BELLEVUE ET WEBDIFFUSÉE SUR LE SITE INTERNET DE LA VILLE DE CARIGNAN, LE **7 DÉCEMBRE 2022, À 20 H.**

1^{ÈRE} ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE ET
MONSIEUR ÉRIC MARTEL, DIRECTEUR ADJOINT DU
SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

RÈGLEMENT N° 456-6-U MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
CONSTRUCTION 456-U

Débutant à 20 h 00 et se terminant à 20 h 01

2^E ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

TENUE PAR MONSIEUR PATRICK MARQUÈS, MAIRE ET
MONSIEUR ÉRIC MARTEL, DIRECTEUR ADJOINT DU
SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 483-26-U MODIFIANT
LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 483-U (ZONE IDI-188 ET
DIVERSES MODIFICATIONS)

Débutant à 20 h 01 et se terminant à 20 h 04

Sont présents : M. Patrick Marquès, maire
Mme Édith Labrosse, conseillère
M. Luc Laforge, conseiller
Mme Stéphanie Lefebvre, conseillère
Mme Diane Morneau, conseillère
M. Frédéric Martineau, conseiller
M. Daniel St-Jean, conseiller
M. François Rioux, directeur général
Me Ève Poulin, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1** OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE
- 2** PÉRIODE DE QUESTIONS
- 3** ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4** APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
- 4.1** Séance ordinaire du 2 novembre 2022



No de résolution



5 DIRECTION GÉNÉRALE

- 5.1** Dépôt - Extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires de quatre membres du conseil
- 5.2** Autorisation - Évaluation de rendement 2022 des employés cadres
- 5.3** Autorisation de signature - Acte d'échange de terrains - Chemin Bellerive
- 5.4** Autorisation de signature - Amendement no 1 à l'entente de services aux sinistrés - Croix-Rouge canadienne
- 5.5** Amendement - Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement
- 5.6** Amendement - Politique administrative relative à l'utilisation de la vidéosurveillance sur les lieux publics
- 5.7** Amendement - Politique de communication
- 5.8** Octroi de mandat - Représentation - Demande introductive d'instance en acquisition du droit de propriété d'un immeuble par prescription - 2555 chemin Bellevue
- 5.9** Adoption - Plan directeur de l'informatique et technologies de l'information
- 5.10** Adoption - Politique de diffusion des communications
- 5.11** Adoption - Programmation travaux révisés (3) - Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) - 2019 à 2023
- 5.12** Modification - Liste d'éligibilité des gestionnaires et employés municipaux responsables de la transmission de l'information aux soumissionnaires
- 5.13** Demande au gouvernement du Québec - Dévoilement des données sur les prélèvements d'eau souterraine

6 RESSOURCES HUMAINES

- 6.1** Adoption - Politique d'intervention en matière de violence conjugale
- 6.2** Autorisation de signature - Lettre d'entente 2022-05 - Horaire hivernal et prime d'affectation temporaire
- 6.3** Autorisation de signature - Lettre d'entente 2022-06 - Modification d'horaire préposée à l'entretien
- 6.4** Embauche - Préposé aux travaux publics
- 6.5** Embauche - Surveillants 2022-2023
- 6.6** Permanence - Conseillère en ressources humaines
- 6.7** Permanence - Directeur des services techniques

7 FINANCES

- 7.1** Déboursés du mois - Novembre 2022
- 7.2** Dépôt - Liste des commandes - Novembre 2022
- 7.3** Dépôt annuel - Politique de gestion des surplus
- 7.4** Autorisation - Transferts budgétaires - Octobre et Novembre 2022



No de résolution



- 7.5** Autorisation de paiement - Factures 2023 d'entretien et soutien des applications informatiques - PG solution Inc. - 101 143,51 \$
- 7.6** Renonciation - Financement non utilisé - Projets du fonds de roulement au 30 novembre 2022
- 8** SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS
 - 8.1** Octroi de contrat - Achat de chlorure de sodium pour la saison 2022-2023 - Union des municipalités du Québec (UMQ) - 140 054,04 \$
 - 8.2** Octroi de contrat - Nettoyage et inspection de conduites et stations de pompage avec option de renouvellement pour 2 années additionnelles - D.E. Environnement Inc. - 85 508,06 \$
 - 8.3** Octroi de mandat - Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'entretien des chemins de gravier pour l'année 2023
 - 8.4** Renouvellement du contrat - Centre de tri de matériaux secs et location de conteneurs - Année 2023 - Récupération Rouville/9386-0120 Québec inc. - 70 000 \$
 - 8.5** Autorisation de dépense - Achat de pièces d'aqueduc - Réal Huot Inc. - 30 000 \$
 - 8.6** Autorisation de dépense - Réparation du chargeur sur roue 344K - Brandt tractor ldt - 45 000 \$
 - 8.7** Autorisation de paiement - Acceptation définitive - Pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements - MSA Infrastructures inc. - 33 216,58 \$
 - 8.8** Autorisation de paiement - Acceptation provisoire - Réfection de la rue des Pétunias et du chemin du Portage - Excavation Darche - 72 304,13 \$
 - 8.9** Autorisation de signature - Convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Réfection du chemin Bellevue
 - 8.10** Autorisation de signature - Lettre d'entente pour l'usage du dépôt de neige usée à la Ville de Chambly - Saison hivernale 2022-2023
 - 8.11** Renouvellement de mandat - Membres citoyens - Comité de circulation et sécurité routière
 - 8.12** Demande au ministère des Transport du Québec (MTQ) - Analyser le temps de virage à gauche en provenance de l'autoroute 35 nord pour accéder au chemin de la Grande-Ligne
- 9** URBANISME ET ENVIRONNEMENT
 - 9.1** Demande de PIIA 2022-071 - Lot 6 520 559 - 3548, rue Bouthillier - Construction habitation unifamiliale isolée de 2 étages
 - 9.2** Demande de DM révisée 2022-064 - Lot 5 895 320 - 2081, rue Étienne-Provost
 - 9.3** Demande d'appui - CPTAQ 2022-078 - Utilisation non-agricole - Relocalisation ligne Bell/HQ



No de résolution



- 9.4** Demande à la MRCVR - Entretien du cours d'eau sans nom #50 - Secteur Sainte-Thérèse
- 9.5** Demande à la MRCVR - Entretien du cours d'eau des Trente - Secteur de la source
- 10** SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 10.1** Approbation - Budget 2023 et quote-part supplémentaire 2022 - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
- 11** LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
- 11.1** Accréditation des organismes - 2023
- 11.2** Autorisation - Prêt de salle - 16 juin 2023 - Organisme accrédité ALPHA
- 11.3** Autorisation - Prêt de la Maison des générations Ginette-Grenier - Organisme Aux Sources du Bassin de Chambly - Guignolée 2022
- 11.4** Autorisation - Barrage routier à l'intersection Grande-Allée et Bellerive - Équipe de soccer féminine de l'Arsenal de Chambly - 15 janvier 2023
- 11.5** Autorisation de signature - Entente avec la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) - Année 2023
- 11.6** Autorisation de signature - Entente - Camp jeu - Été 2023
- 11.7** Demande d'aide financière - Aux Sources du Bassin de Chambly - Guignolée 2022 - 300 \$
- 11.8** Demande d'aide financière - La Corne d'abondance - Cuisines collectives et ateliers culinaires - 300 \$
- 11.9** Demande d'aide financière - Association de Soccer Carignanoise - Saison 2022 - 10 100 \$
- 11.10** Demande d'aide financière - Carrefour familial du Richelieu - 1 600 \$
- 11.11** Demande d'aide financière - Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster - Paniers de Noël 2022 - 300 \$
- 11.12** Demande d'aide financière - Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu - 200 \$
- 12** RÉGLEMENTATION
- 12.1** Avis de motion - Projet de règlement no 310 (2023) remplaçant le règlement no 310 (2022)-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan
- 12.2** Avis de motion - Projet de règlement no 435 (2023) modifiant le règlement no 435 (2021) concernant la garde des chiens et autres animaux
- 12.3** Avis de motion - Projet de règlement no 510 (2023) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux



No de résolution



- 12.4** Avis de motion - Projet de règlement no 549 (2023) concernant la constitution du Comité consultatif de développement durable
- 12.5** Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 550 (2023) autorisant les travaux de réfection du chemin Bellevue décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 3 185 000 \$
- 12.6** Adoption - Règlement no 456-6-U modifiant le règlement de construction 456-U
- 12.7** Adoption - Règlement no 483-25-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Zone C-006 - Ancien dépanneur de l'île Goyer)
- 12.8** Adoption - Second projet de règlement no 483-26-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Zone IDI-188 et diverses modifications)
- 13** INFORMATION
- 14** DIVERS
- 14.1** Avis de motion - Règlement no 508 (2023) modifiant le règlement no 508 (2022)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville
- 15** LEVÉE DE LA SÉANCE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DU MAIRE

Monsieur Patrick Marquès, maire, déclare la séance ouverte, il est 20 h 04.

2 PÉRIODE DE QUESTIONS

22-12-436

3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER l'ordre du jour modifié avec l'ajout du point 14.1.

4 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

22-12-437

4.1 Séance ordinaire du 2 novembre 2022

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER, pour valoir à toutes fins que de droit, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 novembre 2022.

5 DIRECTION GÉNÉRALE



No de résolution



22-12-438

5.1 Dépôt - Extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires de quatre membres du conseil

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par la greffière de l'extrait de registre des déclarations de chacun des membres du conseil municipal de Carignan ainsi que des déclarations d'intérêts pécuniaires de quatre membres du conseil municipal pour l'année 2022.

22-12-439

5.2 Autorisation - Évaluation de rendement 2022 des employés cadres

CONSIDÉRANT la politique administrative et salariale du personnel cadre 2020-2025;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général à procéder aux évaluations de rendement 2022 du personnel cadre et au paiement des primes individuelles du salaire gagné durant l'année comme employé cadre;

LE TOUT selon les modalités prévues à la Politique administrative et salariale du personnel cadre 2020-2025;

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-190-00-999.

22-12-440

5.3 Autorisation de signature - Acte d'échange de terrains - Chemin Bellerive

CONSIDÉRANT les travaux d'aménagement du stationnement donnant accès à la Berge de la Petite rivière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser une situation d'empiétement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence, le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'échange des terrains sur le chemin Bellerive plus précisément une partie du lot 2 599 579 et une partie du lot 2 597 460, tel qu'illustré sur



No de résolution



le plan cadastral de M. Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre daté du 28 juin 2022 sous sa minute 16367 et de sa description technique datée du 30 mai 2022, sous sa minute 16350 et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

22-12-441

5.4 Autorisation de signature - Amendement no 1 à l'entente de services aux sinistrés - Croix-Rouge canadienne

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a conclu une entente de service aux sinistrés avec la Société Canadienne de la Croix-Rouge et que ladite entente est entrée en vigueur le 4 février 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 7.4 de l'entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des parties;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'entente afin de reporter sa date de fin et l'article 10.1 afin de préciser les modalités financières de l'entente pour l'année 2022-2023;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent également modifier l'Annexe B « Description des Services aux Sinistrés » de l'entente afin de modifier la description du service aux sinistrés *Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux)*;

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent modifier l'Annexe D « Frais assumés par une Ville ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence » de l'entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, l'amendement n° 1 à l'entente de service aux sinistrés et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

22-12-442

5.5 Amendement - Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'AMENDER la Politique portant sur le remboursement des dépenses et frais de déplacement.

22-12-443

5.6 Amendement - Politique administrative relative à l'utilisation de la vidéosurveillance sur les lieux publics

CONSIDÉRANT l'installation projetée de caméras de surveillance à la maison des générations Ginette Grenier;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de modifier l'annexe A de la Politique administrative relative à l'utilisation de la vidéosurveillance sur les lieux publics pour indiquer les emplacements des caméras projetées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AMENDER l'annexe A de la Politique administrative relative à l'utilisation de la vidéosurveillance sur les lieux publics.

22-12-444

5.7 Amendement - Politique de communication

CONSIDÉRANT qu'une politique de communication a été adopté par le Conseil le 5 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'amender ladite politique pour ajuster les pratiques et les outils pour plus d'efficacité compte tenu de la croissance démographique soutenue de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AMENDER la Politique de communication.

22-12-445

5.8 Octroi de mandat - Représentation - Demande introductive d'instance en acquisition du droit de propriété d'un immeuble par prescription - 2555 chemin Bellevue

CONSIDÉRANT que, depuis le 26 mai 2008, la Ville de Carignan exerce une possession paisible, continue, publique et non équivoque de l'immeuble;



No de résolution



CONSIDÉRANT que des bâtisses sont érigées sur le lot voisin 2 599 523 qui appartient à la Ville de Carignan, notamment un hôtel de ville et des bâtiments de service;

CONSIDÉRANT que le lot 6 476 716 était destiné à un usage de chemin de gravier permettant d'accéder aux bâtiments de service situés sur le lot 2 599 523;

CONSIDÉRANT que ce lot est également utilisé par la Ville de Carignan afin d'entreposer des matières granulaires;

CONSIDÉRANT que le lot 6 476 717 est, pour sa part, utilisé comme chemin public;

CONSIDÉRANT que, depuis 2008, ces usages se sont poursuivis de manière continue;

CONSIDÉRANT que l'immeuble est intégralement entretenu par la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de rectifier le vice de titres découvert;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE CONFIRMER le mandat de Me Martine Burelle de la firme Burelle avocate afin de représenter les intérêts de la Ville de Carignan dans sa demande introductive d'instance en acquisition du droit de propriété d'un immeuble par prescription dans le dossier portant le numéro 505-17-013481-223.

22-12-446

5.9 Adoption - Plan directeur de l'informatique et technologies de l'information

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut se doter d'un plan directeur de l'informatique et technologies de l'information;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été confié à la firme Trilogie pour la réalisation du plan directeur de l'informatique et technologies de l'information pour orienter les projets d'informatisation pour les quatre prochaines années;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application le Plan directeur de l'informatique et technologies de l'information.



No de résolution



22-12-447

5.10 Adoption - Politique de diffusion des communications

CONSIDÉRANT le souhait de la Ville de Carignan de mettre en place une politique de diffusion des communications afin d'assurer une intégration et une harmonisation sur l'ensemble des actions de la Ville en matière de communication, le tout en cohérence avec la politique de communication;

CONSIDÉRANT l'objectif de cette politique, soit d'améliorer l'efficacité, la coordination et la cohérence des activités de communication tout en favorisant une meilleure circulation de l'information au sein de l'organisation et auprès des publics cibles externes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan veut se doter d'une politique de diffusion des communications;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application la Politique de diffusion des communications.

22-12-448

5.11 Adoption - Programmation travaux révisés (3) - Taxes sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) - 2019 à 2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

QUE la Ville de Carignan s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Ville de Carignan s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes



No de résolution



sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Ville de Carignan approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville de Carignan s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme;

QUE la Ville de Carignan s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE la Ville de Carignan atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

22-12-449

5.12 Modification - Liste d'éligibilité des gestionnaires et employés municipaux responsables de la transmission de l'information aux soumissionnaires

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du Règlement de gestion contractuelle de la Ville de Carignan, le conseil municipal doit établir une liste d'éligibilité des gestionnaires et employés municipaux pouvant être appelés à siéger sur les comités de sélection et pouvant être responsables de l'information transmise aux soumissionnaires dans le cadre d'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la présente liste d'éligibilité des membres pouvant siéger sur un comité de sélection et pouvant être responsables de l'information transmise aux soumissionnaires dans le cadre d'appel d'offres public :

- le directeur des travaux publics;
- le directeur des services techniques;



No de résolution



- la directrice du service de l'urbanisme et du développement durable;
- le directeur adjoint du service de l'urbanisme et du développement durable;
- Ingénieur(e) - infrastructures municipales et projets;
- le directeur général adjoint - administration et trésorier;
- la directrice des affaires juridiques et greffière;
- le chef de division - travaux publics;
- la directrice du service des communications, relations publiques et citoyennes;
- la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire;
- la conseillère en ressources humaines;
- la coordonnatrice en environnement.

22-12-450

5.13 Demande au gouvernement du Québec - Dévoilement des données sur les prélèvements d'eau souterraine

CONSIDÉRANT que les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes;

CONSIDÉRANT que l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés;

CONSIDÉRANT que la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

CONSIDÉRANT que sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

CONSIDÉRANT que les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1^{er} juin 2022 reconnaissant qu'«une modification législative doit être considérée» et qu'il est demandé «au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public» ;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant



No de résolution



principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE demander à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

DE demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, au ministère des Affaires municipales, à la FQM, à l'UMQ, à la MRC de La Vallée-du-Richelieu et aux autres municipalités membres.

6 RESSOURCES HUMAINES

22-12-451

6.1 Adoption - Politique d'intervention en matière de violence conjugale

CONSIDÉRANT la responsabilité de la Ville de Carignan d'informer l'ensemble du personnel de leur droit de travailler dans un environnement sans violence et de les encourager à chercher de l'aide en lien avec une situation de violence conjugale, même si celle-ci s'exerce en dehors du milieu de travail;

CONSIDÉRANT que l'article 51(16) de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* édicte l'obligation de l'employeur d'assurer la protection de ses employés sur les lieux de travail à une situation de violence physique ou psychologique, incluant la violence conjugale, familiale ou à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT les recommandations de la mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail, Zone SST, et pour répondre aux exigences de la CNESST;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a rejoint le mouvement *Municipalité alliée contre la violence conjugale* en 2021, tel qu'il appert à la résolution numéro 21-01-34;



No de résolution



CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire se doter d'une Politique d'intervention en matière de violence conjugale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER aux fins d'application la Politique d'intervention en matière de violence conjugale.

22-12-452

6.2 Autorisation de signature - Lettre d'entente 2022-05 - Horaire hivernal et prime d'affectation temporaire

CONSIDÉRANT les recommandations de M. François Rioux, directeur général;

CONSIDÉRANT que la demande permettra de répondre aux besoins d'entretien des établissements de la Ville, dont la patinoire du Centre multifonctionnel et les services de déneigement à l'interne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire, le directeur général et le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Carignan, la lettre d'entente 2022-05 qui permet de mettre en application un horaire hivernal pour l'entretien du Centre multifonctionnel et des services de déneigement ainsi que d'offrir une prime d'affectation temporaire aux employés de la Ville;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508.

22-12-453

6.3 Autorisation de signature - Lettre d'entente 2022-06 - Modification d'horaire préposée à l'entretien

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

CONSIDÉRANT que la demande n'a aucun impact sur les services offerts par la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que, lors de l'affichage du poste, l'horaire de travail était du lundi au vendredi de 5 h à 13 h;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le maire, le directeur général et le directeur général adjoint à signer pour et au nom de la Ville, la lettre d'entente 2022-06 afin de modifier l'horaire du préposé à l'entretien;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508.

22-12-454

6.4 Embauche - Préposé aux travaux publics

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

CONSIDÉRANT le poste laissé vacant à la suite du départ d'un employé permanent aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER monsieur Maxime McMillan à titre de préposé aux travaux publics;

QUE son embauche à titre de préposé surnuméraire soit effective rétroactivement pour la période du 14 novembre au 7 décembre 2022 inclusivement;

QUE son embauche à titre de préposé aux travaux publics soit effective à compter du 8 décembre 2022;

QUE son salaire soit fixé à l'échelon 1, de la classe 4 de la convention collective en vigueur;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement aux dépenses et engagements susmentionnés au poste budgétaire 02-310-00-151.

22-12-455

6.5 Embauche - Surveillants 2022-2023

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Odrée Hamel, directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'EMBAUCHER madame Victoria Mathieu et monsieur Simon Michaud à titre de surveillants pour l'année scolaire 2022-2023 (incluant la période estivale);

QUE ces embauches soient rétroactives au 16 novembre 2022;

D'EMBAUCHER madame Rébecca Poirier, à titre de surveillante à la patinoire pour l'année scolaire 2022-2023;

QUE madame Rébecca Poirier sera également appelée à combler les besoins des autres postes de surveillants à la Ville de Carignan;

QUE cette embauche soit effective à partir du 29 novembre 2022;

LE tout selon les termes et conditions prévus à la convention collective régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique – Section locale 3508;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-181.

22-12-456

6.6 Permanence - Conseillère en ressources humaines

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général adjoint et trésorier;

CONSIDÉRANT la réalisation de la condition prévue à la résolution numéro 22-04-119;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

DE CONFIRMER la permanence de madame Marilyn Blais au poste de conseillère en ressources humaines;

D'ABOLIR le poste d'adjointe au directeur général.

22-12-457

6.7 Permanence - Directeur des services techniques

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur général;

CONSIDÉRANT la politique administrative et salariale du personnel cadre 2020-2025;



No de résolution



CONSIDÉRANT que, pour maximiser la qualité du personnel cadre et pour s'assurer que tout employé cadre nouvellement embauché réponde aux exigences normales de leur fonction, il doit compléter une période de probation dont la durée est de six (6) mois;

CONSIDÉRANT qu'une évaluation doit être complétée avant la fin de la période de probation;

CONSIDÉRANT que la fin de la période de probation de six (6) mois de monsieur Luc-Denis Morin est le 24 novembre 2022 et qu'une évaluation de l'appréciation et de la contribution au travail a été effectuée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE CONFIRMER la permanence de monsieur Luc-Denis Morin au poste de directeur des services techniques.

7 FINANCES

22-12-458

7.1 Déboursés du mois - Novembre 2022

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des comptes du mois de novembre 2022 pour un montant de 43 003,58 \$;

DE ratifier les chèques émis durant la période du mois de novembre 2022, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 3 640 064,91 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s).

7.2 Dépôt - Liste des commandes - Novembre 2022

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier de la liste des commandes mensuelles du 11 octobre 2022 au 20 novembre 2022.

22-12-459

7.3 Dépôt annuel - Politique de gestion des surplus

Le conseil municipal de Carignan prend acte du dépôt par le trésorier des indicateurs reliés à la Politique de gestion des surplus.



No de résolution

22-12-460



7.4 Autorisation - Transferts budgétaires - Octobre et Novembre 2022

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le transfert des sommes suivantes :

a. Afin de couvrir la dépense anticipée - Entretien Usine

Montant	Description du poste	Numéro de poste
18 755 \$	Service scientifique et génie	02-412-00-411

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
18 755 \$	Entretien Usine	02-412-00-529

b. Afin de couvrir la dépense anticipée 2022 - Mise en marche de la patinoire et réparation de véhicules

Montant	Description du poste	Numéro de poste
37 000 \$	Intérêts solde excédentaire	01-233-30-100
10 000 \$	Collecte DDD	02-452-11-446

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
1 000 \$	Entretien équipement	02-310-00-529
15 000 \$	Entretien véhicules	02-310-00-525
20 000 \$	Entretien patinoire	02-701-30-522
6 000 \$	Petits outils	02-310-00-643
5 000 \$	Entretien chalets parcs	02-701-30-523



No de résolution



c. Afin de couvrir le mandat politique communication, diffusion et diagnostic outils communications

Montant	Description du poste	Numéro de poste
10 000 \$	Salaire temporaire	02-130-30-181

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
10 000 \$	Publicité et informations	02-130-30-345

d. Afin de couvrir la dépense anticipée services professionnels au 31 décembre 2022

Montant	Description du poste	Numéro de poste
16 200 \$	Taxes générales	01-211-00-000
6 300 \$	Intérêts solde excédentaire	01-233-30-100

Au poste suivant :

Montant	Description du poste	Numéro de poste
7 500 \$	Services professionnels	02-130-40-412
15 000 \$	Services professionnels évaluation	02-150-00-417

22-12-461

7.5 Autorisation de paiement - Factures 2023 d'entretien et soutien des applications informatiques - PG solution Inc. - 101 143,51 \$

CONSIDÉRANT les factures CESA 49162, CESA 51129, CESA 50292 et CESA 49629 transmises par l'entreprise PG Solutions inc.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement des factures CESA 49162, CESA 51129, CESA 50292 et CESA 49629 pour un montant de



No de résolution



101 143,51 \$ taxes incluses, en vertu des contrats d'entretien et soutien aux diverses applications du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 à l'entreprise PG Solutions inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-130-10-527 sous réserve du budget 2023.

22-12-462

7.6 Renonciation - Financement non utilisé - Projets du fonds de roulement au 30 novembre 2022

CONSIDÉRANT les résolutions numéros 20-01-16, 20-06-199, 21-01-16 et 22-01-12 décrétant des dépenses en immobilisations financées par le fonds de roulement pour les projets suivants :

- 20-01 - Travaux de bâtiments municipaux;
- 20-10 - Aménagement de pistes multifonctionnelles;
- 21-04 - Acquisition génératrice;
- 21-07 - Réhabilitation fossés;
- 22-01 - Travaux de bâtiments municipaux;
- 22-02 - Travaux de la Maison des générations Ginette-Grenier;
- 22-03 - Réhabilitation fossés;
- 22-05 - Acquisition de matériel informatique;
- 22-09 - Place publique saisonnière;

CONSIDÉRANT que la dépense une fois effectuée s'avère inférieure au montant du financement autorisé;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE retourner au fonds de roulement la partie du financement approuvé, mais non utilisé pour un montant de 528 495.88\$;

D'AMENDER les résolutions 20-01-16, 20-06-199, 21-01-16 et 22-01-12 de façon à ce que les montants faisant l'objet de renonciation soient déduits des remboursements annuels les plus éloignés du fond d'administration au fonds de roulement.

8 SERVICES TECHNIQUES ET TRAVAUX PUBLICS



No de résolution



22-12-463

8.1 Octroi de contrat - Achat de chlorure de sodium pour la saison 2022-2023 - Union des municipalités du Québec (UMQ) - 140 054,04 \$

CONSIDÉRANT la résolution 18-05-163 autorisant la Ville de Carignan à joindre le regroupement d'achat de l'UMQ pour l'achat regroupé de sel de déglacage;

CONSIDÉRANT que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé par appel d'offres public pour un achat regroupé afin d'obtenir des soumissions pour l'achat de fourniture et la livraison de chlorure de sodium;

CONSIDÉRANT que l'UMQ a octroyé le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la direction des travaux publics à faire l'achat de 1 365 tonnes métriques de chlorure de sodium pour l'hiver 2022-2023 à raison de 89,24 \$ la tonne avant taxes, incluant le transport pour un montant de 140 054,04 \$ auprès de Mines Seleine, une division de K+S Sel Windsor Ltée;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-330-00-628.

22-12-464

8.2 Octroi de contrat - Nettoyage et inspection de conduites et stations de pompage avec option de renouvellement pour 2 années additionnelles - D.E. Environnement Inc. - 85 508,06 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé par appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour le nettoyage et inspection de conduites et stations de pompage avec option de renouvellement pour 2 années additionnelles;

CONSIDÉRANT le plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'OCTROYER le contrat de nettoyage et inspection de conduites et stations de pompage avec option de renouvellement pour 2 années additionnelles, à l'entreprise D.E.



No de résolution



Environnement Inc. pour un montant de 85 508,06 \$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal se réserve le droit d'exercer les deux (2) années supplémentaires en option;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-415-00-529, 02-414-00-521, 02-415-00-521, 02-415-10-521, 02-415-20-521, 02-415-20-529, 02-414-10-529 et 02-414-20-529.

22-12-465

8.3 Octroi de mandat - Union des municipalités du Québec (UMQ) - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'entretien des chemins de gravier pour l'année 2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au «Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;

CONSIDÉRANT que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



QUE la Ville de Carignan confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière chlorure en solution liquide nécessaires aux activités de la Ville pour l'année 2023;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Carignan s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Ville de Carignan confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Carignan accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Carignan s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Ville de Carignan reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

22-12-466

8.4 Renouvellement du contrat - Centre de tri de matériaux secs et location de conteneurs - Année 2023 - Récupération Rouville/9386-0120 Québec inc. - 70 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville désire reconduire l'entente du Centre de tri et de location de conteneur pour l'année 2023 avec la compagnie Récupération Rouville/9386-0120 Québec inc.;

CONSIDÉRANT que la compagnie Récupération Rouville/9386-0120 Québec inc. est le seul soumissionnaire apte à offrir un site de matériaux secs à proximité de Carignan pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

DE RENOUVELER le contrat et le programme de subvention aux citoyens désirant se départir de leurs matériaux secs et que la Ville y dépose des matériaux de travaux ou de déchets ramassés sur son territoire par la location de conteneur ou au Centre de tri de la compagnie Récupération Rouville/9386-0120 Québec inc. pour un montant maximal de 70 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-452-11-446.

22-12-467

8.5 Autorisation de dépense - Achat de pièces d'aqueduc - Réal Huot Inc. - 30 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'achat de pièces d'aqueduc et de bornes-fontaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la dépense pour achats de pièces d'aqueduc, à l'entreprise Réal Huot Inc. pour un montant de 30 000 \$ taxes incluses;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaire 02-413-00-529, 02-413-00-529 et 02-413-20-529.

22-12-468

8.6 Autorisation de dépense - Réparation du chargeur sur roue 344K - Brandt tractor ltd - 45 000 \$

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à la réparation du chargeur sur roues John Deere 344K;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement pour la réparation et l'entretien du chargeur sur roues John Deere 344K à Brandt Tractor Ltd pour un montant maximal de 45 000 \$ taxes incluses pour l'année 2022;



No de résolution



Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 02-310-00-525.

22-12-469

8.7 Autorisation de paiement - Acceptation définitive - Pose de béton bitumineux et rechargement d'accotements - MSA Infrastructures inc. - 33 216,58 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-04-132 octroyant le contrat pour la pose de béton de bitumineux et de rechargement d'accotements, à MSA Infrastructures inc.;

CONSIDÉRANT la fin des travaux d'aménagement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 33 216,58 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation définitive pour la pose de béton de bitumineux et de rechargement d'accotements à l'entreprise MSA Infrastructures inc.;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 55-136-00-390.

22-12-470

8.8 Autorisation de paiement - Acceptation provisoire - Réfection de la rue des Pétunias et du chemin du Portage - Excavation Darche - 72 304,13 \$

CONSIDÉRANT la résolution 22-05-184 octroyant le contrat pour les travaux de réfection de la rue des Pétunias et du chemin du Portage, à l'entreprise Excavation Darche;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieur Cheick Diop, la firme du génie conseil Shellex;

CONSIDÉRANT les recommandations de l'ingénieure - Infrastructures municipales et projets;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le paiement au montant de 72 304,13 \$ taxes incluses, en guise d'acceptation provisoire pour les travaux de réfection de la rue des Pétunias et du chemin du Portage et de



No de résolution



libération d'une partie de la retenue contractuelle, à l'entreprise Excavation Darche;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) aux postes budgétaires 55-136-00-391 (rue des Pétunias - Règlement 539) et 55-136-00-392 (chemin du Portage - Règlement 540).

22-12-471

8.9 Autorisation de signature - Convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Réfection du chemin Bellevue

CONSIDÉRANT la résolution numéro 22-09-353 autorisant la demande d'aide financière au Programme d'aide à la voirie locale - Volet redressement - Réfection du chemin Bellevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière dans le cadre du Volet Redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et à poser tout geste ou signer tout document nécessaire ou utile afin de donner effet à la présente résolution.

22-12-472

8.10 Autorisation de signature - Lettre d'entente pour l'usage du dépôt de neige usée à la Ville de Chambly - Saison hivernale 2022-2023

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a besoin d'un site de dépôt pour la neige usée pour la saison 2022-2023;

CONSIDÉRANT que le dépôt de neige usée de la Ville de Chambly est le plus près de nos opérations chargement de la neige;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics de la Ville de Carignan à signer la lettre d'entente pour l'usage du dépôt à neige usée de la Ville de Chambly auprès de cette dernière;

D'AUTORISER une dépense maximale à 25 000 \$ au poste budgétaire 02-330-00-443.



No de résolution



22-12-473

**8.11 Renouvellement de mandat - Membres citoyens -
Comité de circulation et sécurité routière**

CONSIDÉRANT que les mandats de monsieur Jean-Philippe Roy Léonard et de madame Ingrid Provencher sont échus;

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Philippe Roy Léonard et madame Ingrid Provencher désirent renouveler leur mandat pour deux (2) ans;

CONSIDÉRANT les recommandations des membres du Comité de circulation et sécurité routière;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE RENOUELER le mandat de monsieur Jean-Philippe Roy Léonard et de madame Ingrid Provencher à titre de membre citoyen du Comité de circulation et sécurité routière pour une période de deux (2) ans.

22-12-474

8.12 Demande au ministère des Transport du Québec (MTQ) - Analyser le temps de virage à gauche en provenance de l'autoroute 35 nord pour accéder au chemin de la Grande-Ligne

CONSIDÉRANT l'augmentation de la circulation sur des chemins ruraux provenant des autoroutes 35 et 10;

CONSIDÉRANT l'augmentation des congestions sur les autoroutes 10 et 35;

CONSIDÉRANT l'arrivée éventuelle du REM;

CONSIDÉRANT les plaintes reçues et analysées par le comité de circulation et de sécurité routière concernant la circulation sur le chemin de la Grande-Ligne de véhicules lourds et autres;

CONSIDÉRANT que le chemin Grande-Ligne a un débit de près de 4 000 véhicules par jour;

CONSIDÉRANT que le chemin Grande-Ligne et les rues résidentielles empruntés pour le contournement n'ont pas été conçus pour recevoir ce débit de circulation;

CONSIDÉRANT que la majorité de ce débit de circulation est un débit de transit provenant de l'autoroute 10 et l'autoroute 35, et où l'automobiliste ne s'arrête pas à Carignan;



No de résolution



CONSIDÉRANT que l'intersection de l'autoroute 35, du chemin de la Grande-Ligne, du boulevard Fréchette et de la rue Patrick-Farrar est de juridiction provinciale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'analyser la programmation des feux de circulation pour diminuer le temps lumière verte pour tourner à gauche sur le chemin de la Grande-Ligne en provenance de l'autoroute 35 Nord et d'analyser l'échangeur entre l'autoroute 35 et l'autoroute 10 afin de diminuer la congestion et d'en améliorer la fluidité et ce pour diminuer le transit sur le chemin Grande-Ligne.

9 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

22-12-475

9.1 Demande de PIIA 2022-071 - Lot 6 520 559 - 3548, rue Bouthillier - Construction habitation unifamiliale isolée de 2 étages

CONSIDÉRANT la demande de PIIA 2022-071 concernant le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 6 520 559, situé au 3548, rue Bouthillier, dans la zone H-239, dans le secteur Carignan-Salières;

CONSIDÉRANT que le bâtiment a une implantation et un gabarit qui respecte le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT que les composantes architecturales, les ouvertures, ainsi que les matériaux de revêtements et de couverture sont harmonieux et créent un rythme sur la façade principale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la demande de PIIA 2022-071 concernant un projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée de 2 étages sur le lot 6 520 559, situé au 3548, rue Bouthillier, dans la zone H-239, dans le secteur Carignan-Salières.

22-12-476

9.2 Demande de DM révisée 2022-064 - Lot 5 895 320 - 2081, rue Étienne-Provost

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure 2022-064 qui aurait pour effet de permettre l'implantation d'un cabanon en rendant réputée conforme une marge latérale du bâtiment à 0,5



No de résolution



mètre, alors que la réglementation en vigueur exige une marge latérale minimale de 1,0 mètre, ainsi qu'une distance du bâtiment principal de 1,8 mètre alors que la réglementation exige une distance minimale de 2,0 mètres;

CONSIDÉRANT la réception de nouvelles photos et de nouveaux croquis illustrant davantage la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT que le cabanon serait installé vis-à-vis le côté du garage intégré du voisin où ce dernier entrepose ses bacs roulants de matières résiduelles et que par conséquent le cabanon ne nuirait pas au voisin;

CONSIDÉRANT que de rapprocher le cabanon à 1,3 mètre aurait pour effet de trop limiter l'espace disponible pour l'ouverture de la porte ainsi que pour l'accès au cabanon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Diane Morneau, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER la dérogation mineure 2022-064 ayant pour effet de permettre l'implantation d'un cabanon en rendant réputée conforme une marge latérale du bâtiment à 0,5 mètre, alors que la réglementation en vigueur exige une marge latérale minimale de 1,0 mètre, ainsi qu'une distance du bâtiment principal de 1,8 mètre alors que la réglementation exige une distance minimale de 2,0 mètres;

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 22-10-387.

22-12-477

9.3 Demande d'appui - CPTAQ 2022-078 - Utilisation non-agricole - Relocalisation ligne Bell/HQ

CONSIDÉRANT que le demandeur s'adresse à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAQ) pour obtenir l'autorisation d'utiliser une partie du lot 4 537 922 pour une fin autre qu'agricole, d'une superficie de 354 mètres carrés (0,0354 hectare);

CONSIDÉRANT que cette demande d'autorisation vise la relocalisation d'une ligne d'alimentation de Bell et d'Hydro-Québec, desservant la propriété sise au 2100, chemin Bellerive;

CONSIDÉRANT que cette ligne d'alimentation est présentement implantée sur le lot 2 599 894, situé en zone agricole, mais également en partie dans la zone inondable et dans la bande de protection riveraine du ruisseau Massé;



No de résolution



CONSIDÉRANT que cette ligne d'alimentation est désuète et qu'il serait opportun de la relocaliser en dehors des milieux sensibles du ruisseau Massé;

CONSIDÉRANT qu'il serait possible de démanteler les 6 poteaux de cette ligne d'alimentation, afin d'ajouter 5 nouveaux poteaux sur le lot adjacent, c'est-à-dire le lot 4 537 922 qui est situé en zone agricole également, mais qui est en majeure partie hors de la zone inondable du ruisseau Massé;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme à la réglementation municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

D'APPUYER la demande d'autorisation à la CPTAQ pour une utilisation autre que l'agriculture d'une partie du lot 4 537 922, le tout tel qu'il figure sur le plan de Serge Côté, concepteur de Telecon Design Inc., mandataire pour Bell Canada.

22-12-478

9.4 Demande à la MRCVR - Entretien du cours d'eau sans nom #50 - Secteur Sainte-Thérèse

CONSIDÉRANT que le 8 septembre 2022, une demande d'entretien du cours d'eau sans nom # 50, lequel est situé dans la Ville de Carignan sur le lot connu et désigné comme ayant le numéro 2 344 854 du Cadastre du Québec, a été acheminée à la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le 11 octobre 2022, une inspection du cours d'eau sans nom # 50 a été effectuée par monsieur Joël Éric Portelance, conseiller à l'environnement à la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le rapport d'inspection daté du 18 octobre 2022 et rédigé par monsieur Joël Éric Portelance, confirme qu'un entretien est requis et nécessaire pour une section du cours d'eau sans nom # 50;

CONSIDÉRANT que le cours d'eau sans nom # 50 est sous la juridiction de la MRC de la Vallée-du-Richelieu puisqu'il est situé sur le territoire de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Carignan doit effectuer une demande formelle à la MRC de la Vallée-du-Richelieu afin que celle-ci procède à l'analyse et à la préparation d'un projet d'entretien dudit cours d'eau visé dans le rapport



No de résolution



d'inspection daté du 18 octobre 2022 de la MRC de La Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE demander à la MRC de la Vallée-du-Richelieu de procéder à l'analyse et à la préparation d'un projet d'entretien du cours d'eau sans nom # 50, lequel est situé sur le territoire de la Ville de Carignan sur l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 2 344 854, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan est favorable à ce que les bassins de drainage bénéficiant des travaux éventuels d'une partie du cours d'eau sans nom # 50, soient déterminés par des professionnels mandatés à cette fin et aux frais de la Ville de Carignan, et s'engage à fournir sur demande les extraits de matrice graphique et les rôles d'évaluation permettant l'identification des propriétaires intéressés ainsi que toutes autres informations nécessaires.

22-12-479

9.5 Demande à la MRCVR - Entretien du cours d'eau des Trente - Secteur de la source

CONSIDÉRANT que le 6 mai 2022, une demande d'entretien des branches 5 et 6 du cours d'eau des Trente, lequel est situé sur le territoire de la Ville de Carignan sur les lots connus et désignés comme ayant les numéros 2 601 651 et 2 601 624, du Cadastre du Québec, a été acheminée à la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le 10 mai 2022, une inspection des branches 5 et 6 du cours d'eau des Trente a été effectuée par madame Maryse Desrochers, technicienne aux cours d'eau à la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que le rapport d'inspection daté du 17 octobre 2022 et rédigé par madame Maryse Desrochers, confirme qu'un entretien est requis et nécessaire pour une section de la branche 5 et une section de la branche 6 du cours d'eau des Trente;

CONSIDÉRANT que les branches 5 et 6 du cours d'eau des Trente sont sous la juridiction de la MRC de la Vallée-du-Richelieu puisqu'elles sont situées sur le territoire de la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Carignan doit effectuer une demande formelle à la MRC de la Vallée-du-Richelieu, afin que celle-ci procède à l'analyse et à la préparation



No de résolution



d'un projet d'entretien des sections dudit cours d'eau visé dans le rapport d'inspection daté du 17 octobre 2022 de la MRC de la Vallée-du-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Daniel St-Jean et résolu à l'unanimité :

DE demander à la MRC de la Vallée-du-Richelieu de procéder à l'analyse et à la préparation d'un projet d'entretien des branches 5 et 6 du cours d'eau des Trente, lesquelles sont situées sur le territoire de la Ville de Carignan sur les immeubles connus et désignés comme étant les lots numéro 2 601 651 et 2 601 624, du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Chambly;

QUE le conseil municipal de la Ville de Carignan est favorable à ce que les bassins de drainage bénéficiant des travaux éventuels d'une partie des branches 5 et 6 du cours d'eau des Trente, soient déterminés par des professionnels mandatés à cette fin et aux frais de la Ville de Carignan, et s'engage à fournir sur demande les extraits de matrice graphique et les rôles d'évaluation permettant l'identification des propriétaires intéressés, ainsi que toutes autres informations nécessaires.

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE

22-12-480

10.1 Approbation - Budget 2023 et quote-part supplémentaire 2022 - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que le 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté une quote-part supplémentaire pour l'exercice financier 2022;

CONSIDÉRANT que le 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT que le 26 octobre 2022, le Conseil d'Administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté son budget pour les immobilisations 2023;

CONSIDÉRANT qu'une copie de ce budget a été transmise à la Ville de Carignan;

CONSIDÉRANT que le montant des quotes-parts a été transmis à la Ville de Carignan;



No de résolution



CONSIDÉRANT que la quote-part supplémentaire de l'exercice financier 2022, le budget 2023 incluant les immobilisations doivent être soumis pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Luc Laforge, appuyé par la conseillère Édith Labrosse et résolu à l'unanimité :

D'APPROUVER la quote-part supplémentaire de 2022, le budget et les immobilisations 2023 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, tel qu'adopté par son Conseil d'Administration le 26 octobre 2022;

D'AUTORISER le paiement au montant de 155 624 \$, de la quote-part supplémentaire 2022 à la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-210-00-957 sous réserve d'un transfert provenant du poste 01-233-49-000.

11 LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

22-12-481

11.1 Accréditation des organismes - 2023

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCRÉDITER en vertu de la Politique de reconnaissance des organismes, pour l'année 2023, les organismes suivants :

- 1 Ringuette les Intrépides
- 2 Ainsi soit-elle
- 3 Centre de bénévolat de la Rive-Sud
- 4 Association de soccer carignanoise
- 5 AQDR
- 6 Centre d'écoute Montérégie
- 7 Ensemble vocal Via Voce
- 8 Association régionale de Kin-Ball Rive-Sud
- 9 Corporation de développement communautaire Haut-Richelieu-Rouville
- 10 Fondation pour les Arts et la Culture du Bassin de Chambly



No de résolution



- 11 Équijustice Rive-Sud
- 12 TROC-Montégérie
- 13 Corps de cadets 2793 Chambly
- 14 Société d'histoire de la Seigneurie de Chambly
- 15 Société d'horticulture et d'écologie de Chambly, Richelieu, Carignan
- 16 Société d'Agriculture du Bassin Régional
- 17 Wushu Carignan
- 18 Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu
- 19 Aux Sources du Bassin de Chambly
- 20 Centre communautaire l'Entraide plus
- 21 La Corne d'abondance
- 22 Carrefour familial du Richelieu
- 23 Route des Arts du Richelieu
- 24 Club de pickleball de Chambly
- 25 POSA/Source des Monts
- 26 Association Québec-France-Chambly-Vallée-du-Richelieu
- 27 Club Lapraicycle inc.
- 28 Fédération de Crosse du Québec.
- 29 Alpha
- 30 Ionyx
- 31 Association de Hockey mineur de Chambly
- 32 Camp jeu

22-12-482

11.2 Autorisation - Prêt de salle - 16 juin 2023 - Organisme accrédité ALPHA

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle reçue de la part de l'organisme accrédité ALPHA;

CONSIDÉRANT la disponibilité de la salle du Centre multifonctionnel le 16 juin 2023;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la salle du Centre multifonctionnel le 16 juin 2023 à l'organisme ALPHA pour la tenue d'un souper afin de souligner la Semaine québécoise des personnes handicapées.

22-12-483

11.3 Autorisation - Prêt de la Maison des générations Ginette-Grenier - Organisme Aux Sources du Bassin de Chambly - Guignolée 2022

CONSIDÉRANT la demande de prêt de salle reçue de la part de l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly;



No de résolution



CONSIDÉRANT que l'organisme a besoin d'un local assez grand pour trier les denrées et autres éléments dans le cadre de la guignolée et distribuer les panier de Noël;

CONSIDÉRANT la disponibilité de la Maison des générations Ginette-Grenier;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER gratuitement le prêt de la Maison des générations Ginette-Grenier à l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly pour la guignolée 2022 du 23 novembre au 16 décembre 2022 inclusivement.

22-12-484

11.4 Autorisation - Barrage routier à l'intersection Grande-Allée et Bellerive - Équipe de soccer féminine de l'Arsenal de Chambly - 15 janvier 2023

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de l'équipe de soccer féminine de l'Arsenal de Chambly afin d'effectuer un barrage routier dans le cadre d'une collecte de fonds pour leur voyage en France;

CONSIDÉRANT le but de cette collecte de fonds, soit de participer à un camp de perfectionnement ainsi qu'à des parties de soccer amicales contre différentes équipes françaises;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER l'équipe de soccer féminine de l'Arsenal de Chambly (U14FAA LDIR) à procéder à un barrage routier à l'intersection du chemin Bellerive et Grande-Allée, dimanche le 15 janvier 2023 de 9 h 30 à 15 h 30 dans le cadre d'une collecte de fonds.

22-12-485

11.5 Autorisation de signature - Entente avec la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) - Année 2023

CONSIDÉRANT que la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) offre la possibilité d'avoir une entente concernant des rabais sur les cartes d'accès de leurs parcs;

EN CONSÉQUENCE :



No de résolution



Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

DE convenir d'une entente avec la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ) permettant un rabais de 10 \$ sur les cartes annuelles pour les Carignanois pour l'année 2023;

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer ladite entente;

Le trésorier certifie que les crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-499.

22-12-486

11.6 Autorisation de signature - Entente - Camp jeu - Été 2023

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire de conclure une entente avec l'organisme *Camp jeu* pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT l'entente de *Camp jeu* d'offrir huit (8) semaines aux résidents de Carignan et de la région;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'AUTORISER la directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente entre la Ville de Carignan et l'organisme *Camp jeu* pour l'été 2023.

22-12-488

11.7 Demande d'aide financière - Aux Sources du Bassin de Chambly - Guignolée 2022 - 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme Aux Sources du Bassin de Chambly, une aide financière d'un montant de 300 \$, dans le cadre de la guignolée 2022;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999 sous réserve d'un transfert provenant du poste 02-701-90-447.



No de résolution



22-12-487

11.8 Demande d'aide financière - La Corne d'abondance - Cuisines collectives et ateliers culinaires - 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'organisme La Corne d'abondance;

CONSIDÉRANT les diverses activités de cuisine offertes par cet organisme permettant ainsi à la communauté de combler différents besoins, soit dans la gestion de leur temps, dans la conciliation travail-famille, pour briser l'isolement ou sauver de l'argent;

CONSIDÉRANT leur engagement à mettre en oeuvre des activités d'entraide et d'éducation par le biais de cuisines collectives et autres ateliers culinaires tout en mettant de l'avant la saine alimentation et les saines habitudes de vie auprès des jeunes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'organisme La Corne d'abondance une aide financière d'un montant de 300 \$.

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

22-12-489

11.9 Demande d'aide financière - Association de Soccer Carignanoise - Saison 2022 - 10 100 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'Association de Soccer Carignanoise pour la saison 2022;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER à l'Association de Soccer Carignanoise, une aide financière de 20 \$ par joueur à raison de 505 joueurs, pour un montant de 10 100 \$, dans le cadre de la saison 2022;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-701-90-999.



No de résolution



22-12-490

11.10 Demande d'aide financière - Carrefour familial du Richelieu - 1 600 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Carrefour familial du Richelieu;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Carrefour familial du Richelieu, une aide financière d'un montant de 1 600 \$, dans le cadre de leur service de halte-garderie;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

22-12-491

11.11 Demande d'aide financière - Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster - Paniers de Noël 2022 - 300 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière des Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER aux Chevaliers de Colomb, Conseil 1648 Révérend Léo Foster, une aide financière d'un montant de 300 \$, dans le cadre des paniers de Noël 2022;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

22-12-492

11.12 Demande d'aide financière - Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu - 200 \$

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un organisme à but non lucratif qui œuvre auprès de citoyens avec une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale et un trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT que cet organisme offre des services de soutien ayant pour objectif l'intégration sociale dans la communauté;



No de résolution



EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

D'ACCORDER au Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu une aide financière d'un montant de 200 \$;

Le trésorier certifie que des crédits sont disponibles relativement au(x) dépense(s) et engagement(s) susmentionné(s) au poste budgétaire 02-110-00-999.

12 RÉGLEMENTATION

22-12-493

12.1 Avis de motion - Projet de règlement no 310 (2023) remplaçant le règlement no 310 (2022)-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan

Le conseiller Luc Laforge dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement n° 310 (2023) remplaçant le règlement n° 310 (2022)-1 établissant les tarifs pour divers services rendus par la Ville de Carignan.

22-12-494

12.2 Avis de motion - Projet de règlement no 435 (2023) modifiant le règlement no 435 (2021) concernant la garde des chiens et autres animaux

Le conseiller Daniel St-Jean dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement n° 435 (2023) modifiant le règlement n° 435 (2021) concernant la garde des chiens et autres animaux.

22-12-495

12.3 Avis de motion - Projet de règlement no 510 (2023) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux

Le conseiller Luc Laforge dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement 510 (2023) pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de certains services municipaux, pour l'exercice financier 2023.



No de résolution



22-12-496

12.4 Avis de motion - Projet de règlement no 549 (2023) concernant la constitution du Comité consultatif de développement durable

Le conseiller Luc Laforge dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement n° 549 (2023) concernant la constitution et la régie interne d'un Comité consultatif de développement durable.

22-12-497

12.5 Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt no 550 (2023) autorisant les travaux de réfection du chemin Bellevue décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 3 185 000 \$

Le conseiller Luc Laforge dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le règlement n° 550 (2023) autorisant les travaux de réfection du chemin Bellevue décrétant une dépense et un emprunt à long terme n'excédant pas 3 185 000\$.

22-12-498

12.6 Adoption - Règlement no 456-6-U modifiant le règlement de construction 456-U

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement n° 456-6-U modifiant le règlement de construction n° 456-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Daniel St-Jean, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement n° 456-6-U modifiant le règlement de construction n° 456-U.

22-12-499

12.7 Adoption - Règlement no 483-25-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Zone C-006 - Ancien dépanneur de l'île Goyer)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du règlement n° 483-25-U modifiant le règlement de zonage n° 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par le conseiller Frédéric Martineau et résolu à l'unanimité :



No de résolution



D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le règlement n° 483-25-U modifiant le règlement de zonage n° 483-U.

22-12-500

12.8 Adoption - Second projet de règlement no 483-26-U modifiant le règlement de zonage no 483-U (Zone IDI-188 et diverses modifications)

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil a reçu copie du second projet de règlement n° 483-26-U modifiant le règlement de zonage n° 483-U, déclare en avoir pris connaissance et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Frédéric Martineau, appuyé par le conseiller Luc Laforge et résolu à l'unanimité :

D'ADOPTER, pour valoir à toutes fins que de droit, le second projet de règlement n° 483-26-U modifiant le règlement de zonage n° 483-U.

13 INFORMATION

14 DIVERS

22-12-501

14.1 Avis de motion - Règlement no 508 (2023) modifiant le règlement no 508 (2022)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville

La conseillère Diane Morneau dépose le projet de règlement et donne avis de motion, à l'effet qu'il sera présenté, pour adoption, lors d'une prochaine séance du Conseil, le projet de règlement no 508 (2023) modifiant le règlement no 508 (2022)-1 concernant le stationnement et la circulation dans les rues de la ville.

22-12-502

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Édith Labrosse, appuyé par la conseillère Diane Morneau et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée à 20h58.

Patrick Marquès
Maire

Me Ève Poulin
Greffière